

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 09047
Numéro SIREN : 453 465 379
Nom ou dénomination : 118000

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2021 sous le numéro de dépôt 42262



118000 SAS

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris

155, Bd Haussmann - 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 33 88 - Fax : +33 (0)1 45 63 93 59

SAS au capital de 100 000 €

An independent member firm of

MOORE STEPHENS
INTERNATIONAL LIMITED



Paris, le 12 juin 2019

A l'Associé unique

118000 SAS
Société par Actions Simplifiée
Paris

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 118000 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

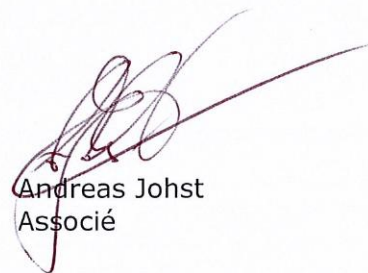
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

représenté par



Christoph Schlotthauer
Associé



Andreas Johst
Associé

Annexes

Les comptes annuels sont numérotés de la page C1 à la page C26

Comptes annuels 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS 118 000

137 boulevard de Sebastopol

75002 PARIS

Siret : 45346537900064

 **Sommaire****Comptes annuels**

Bilan et compte de résultat	2
<i>Bilan actif</i>	3
<i>Bilan passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Compte de résultat (suite)</i>	6
Annexe	8
<i>Synthèse de l'annexe</i>	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	11
<i>Faits caractéristiques</i>	14
<i>Notes sur le bilan</i>	15
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	24
<i>Autres informations</i>	25

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 215 664	497 812	1 717 852	1 716 947
Fonds commercial	595 000		595 000	595 000
Autres immobilisations incorporelles	611 292	611 292		21 699
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 356	125 356		
Autres immobilisations corporelles	667 397	638 680	28 718	57 655
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	307 148		307 148	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 747		5 747	5 747
Autres immobilisations financières	35 518		35 518	35 166
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 563 124	1 873 140	2 689 984	2 432 214
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 201 882	389 827	812 055	836 868
Autres créances	150 106		150 106	785 674
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	921 033		921 033	1 407 284
Charges constatées d'avance	79 839		79 839	87 227
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 352 859	389 827	1 963 032	3 117 053
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 915 983	2 262 967	4 653 016	5 549 267

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 483 893	3 483 893
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	128 486	124 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	339 933	1 042 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-241 855	87 726
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 710 456	4 737 926
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		29 166
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		29 166
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	121 947	780
Emprunts et dettes financières diverses	48 015	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 127	165 155
Dettes fiscales et sociales	437 823	414 514
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 388	42 474
Produits constatés d'avance	124 259	159 253
TOTAL DETTES	942 560	782 176
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 653 016	5 549 267

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 501 928	141 692	1 643 619	1 990 235
Chiffre d'affaires net	1 501 928	141 692	1 643 619	1 990 235
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			102 600	44 791
Autres produits			7 481	42 029
Total produits d'exploitation (I)			1 753 700	2 077 055
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			467 826	501 551
Impôts, taxes et versements assimilés			64 206	62 340
Salaires et traitements			821 012	728 661
Charges sociales			396 899	353 927
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			67 050	169 051
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				230
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			251 997	162 482
Total charges d'exploitation (II)			2 068 991	1 978 241
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-315 291	98 813
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 317	1 697
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 317	1 697
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			763	316
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			763	316
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2 554	1 382
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-312 737	100 195

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	29 166	
Total produits exceptionnels (VII)	29 166	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 167	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		29 166
Total charges exceptionnelles (VIII)	29 167	29 166
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1	-29 166
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-70 883	-16 697
Total des produits (I+III+V+VII)	1 786 183	2 078 752
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 028 038	1 991 026
BENEFICE OU PERTE	-241 855	87 726

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent	x		
- Tableau de variation des capitaux propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants	x		
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 118 000

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 653 016 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 241 855 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La présentation simplifiée des comptes annuels a été appliquée conformément aux seuils et aux conditions définis dans article L. 123-16 ; ANC, règl 2010-10 ; arrêté du 28 décembre 2010.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Autres immobilisations incorporelles : 2 à 3 ans
- * Installations techniques : 1.5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1.5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
- * Matériel de bureau : 1.5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 20 626 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice ou reporté sur l'impôt société dû au titre des exercices suivants.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a procédé à l'aquisition de la société Labsense le 2 Mars 2018 pour une valeur de 307 K€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	595 000			595 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 849 313	7 071	29 427	2 826 956
Immobilisations incorporelles	3 444 313	7 071	29 427	3 421 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 356			125 356
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 494			42 494
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	615 750	10 248	2 230	623 768
- Emballages récupérables et divers	1 136			1 136
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	784 736	10 248	2 230	792 754
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		307 148		307 148
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	40 913	353		41 265
Immobilisations financières	40 913	307 501		348 414
ACTIF IMMOBILISE	4 269 962	324 820	31 657	4 563 124

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 071	10 248	307 501	324 820
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 071	10 248	307 501	324 820
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service	29 427	2 230		31 657
Diminutions de l'exercice	29 427	2 230		31 657

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	595 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	595 000

Les fonds de commerce incluent trois fonds de commerce acquis en 2012 pour 25 K€, en 2013 pour 270 K€ et en 2014 pour 300 K€.

Le mali technique de 3 545 K€ dégagé lors de la fusion-absorption de 118 000 par la société Telegate en 2007, avait 2 composants : 1 700 K€ pour la marque 118000 et 1 844 K€ pour le fonds de commerce.

En 2016, les 1 700 K€ ont été reclassés en autres immobilisations incorporelles.

La même année, les 1 844 K€ qui avaient fait l'objet d'une dépréciation totale les années précédentes, ont été repris au résultat, de même que la dépréciation s'y affèrent.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS LABSENSE 75002 PARIS	15 000	159 827	100,00	-34 544
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	307 148	307 148			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	898 666	27 865	29 427	897 104
Immobilisations incorporelles	898 666	27 865	29 427	897 104
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 356			125 356
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 108	14 164		30 272
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	584 481	25 020	2 230	607 271
- Emballages récupérables et divers	1 136			1 136
Immobilisations corporelles	727 081	39 185	2 230	764 036
ACTIF IMMOBILISE	1 625 747	67 050	31 657	1 661 140

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 473 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 747		5 747
Autres	35 518		35 518
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 201 882	1 201 882	
Autres	150 106	150 106	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	79 839	79 839	
Total	1 473 092	1 431 826	41 265
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Clients Factures à établir	161 374
Organismes - Prod. à recevoir	1 225
Total	162 599

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 483 893,00 euros décomposé en 3 483 893 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 042 207
Résultat de l'exercice précédent	87 726
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 129 933
Affectations aux réserves	4 386
Distributions	785 614
Autres répartitions	
Report à Nouveau	339 933
Total des affectations	1 129 933

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	3 483 893				3 483 893
Réserve légale	124 100	4 386	4 386		128 486
Report à Nouveau	1 042 207	83 340	83 340	785 614	339 933
Résultat de l'exercice	87 726	-87 726	-241 855	87 726	-241 855
Dividendes		785 614			
Total Capitaux Propres	4 737 926	785 614	-154 129	873 341	3 710 456

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	29 166		29 166		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	29 166		29 166		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			29 166		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 942 560 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	780	780		
- à plus de 1 an à l'origine	121 167		121 167	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 127	172 127		
Dettes fiscales et sociales	437 823	437 823		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	86 403	86 403		
Produits constatés d'avance	124 259	124 259		
Total	942 560	821 393	121 167	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	121 167			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	103 116
Intérêts courus à payer	780
Dettes Prov Cp	52 239
Autres charges à payer	21 150
Org.Soc.charges.CP	24 553
Formation	8 228
Prov. Ch. Sociales s/ Primes	9 941
Taxe d Apprentissage	5 459
Etat - Autres charges à payer	41 179
Total	266 644

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assurances	1 878		
Redevances	46 858		
Entretiens et réparations	3 882		
Locations immobilières	19 292		
Charges locatives	3 333		
Tickets restaurants	3 600		
Divers	996		
Total	79 839		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA clients directs	35 407		
PCA clients douteux	88 464		
PCA ventes internet	387		
Total	124 259		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 501 928	141 691	1 643 619
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 501 928	141 691	1 643 619

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 167	
Provisions pour risques et charges		29 166
TOTAL	29 167	29 166

Un fournisseur a dénoncé une rupture abusive de son contrat le lien à la société 118000 en 2017. Un dédommagement de 29 K€ a été versé à ce fournisseur en 2018 et la provision comptabilisée en 2017 a été reprise.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société SAS 118 000 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA PRATIQUE MÉDIA ET SERVICES.

Le résultat fiscal est déterminé comme si elle n'était pas intégrée, et, de ce fait, elle verse à la société intégrante, les acomptes, les contributions additionnelles et le solde d'impôt sur les sociétés diminué du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comme si elle n'appartenait pas à ce périmètre d'intégration fiscale. A la clôture déficitaire, la société ne sera titulaire d'aucune créance sur la société intégrante. En cas de non renouvellement de la convention comme en cas de sortie de groupe d'intégration avant son expiration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société sera indemnisée par la société intégrante de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	1	
Ouvriers		
Total	16	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Location immobilière	56 727
Autres engagements donnés	56 727
Total	56 727
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 55 218 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

118000

Société par actions simplifiée au capital de 3.483.893 euros

Siège social : 137, boulevard de Sébastopol, 75002 Paris

453 465 379 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 JUIN 2019

Le vingt-huit juin deux mille dix-neuf,
A 17h30,

La société Pratique Media & Services, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Charles Tonlorenzi, associé unique (l'« **Associé Unique** ») et Président de la société 118000 (la « **Société** ») a pris au siège social de la Société les décisions suivantes sur convocation régulière du Président de la Société.

La société COFFRA, commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation par le Président des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la délégation de compétence au Président à l'effet d'augmenter le capital au profit des salariés,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts ;
- Quitus au Président ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce ;
- Modification de l'article 22 des statuts ;
- Délégation de compétence au Président à l'effet de réserver une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du code commerce et de l'article L. 3332-18 du code du travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

Il met à la disposition de l'Associé unique :

- la copie des lettres de convocation adressées à l'Associé unique et au commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

118 000 SAS

137, boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Téléphone : +33-(0)156603636 - Fax : +33-(0)140265498

SAS au capital de 3.483.893€ - RCS Paris 453 465 379 - Numéro TVA FR55 453 465 379

Retrouvez nous toute l'année sur le www.118000.fr et sur nos applications iPhone et Android



- les rapports du commissaire aux comptes ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de décisions.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués à l'Associé unique, ont été tenus à sa disposition.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration puis adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports, l'inventaire et les comptes annuels (à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que l'ensemble des opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de (241.855) euros.

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable s'élevant à (241.855) euros en totalité au compte report à nouveau, qui sera donc ramené de 339.933 euros à 98.078 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

- exercice clos le 31 décembre 2017 : 790.000 euros distribués en 2018,
- exercice clos le 31 décembre 2016 : 205.956 euros distribués en 2017,
- exercice clos le 31 décembre 2015 : 0 euros distribués en 2016.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aucune dépense et charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 dudit Code, n'a été engagée.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

118 000 SAS

137, boulevard de Sébastopol * 75002 Paris

Téléphone : +33-(0)156603636 * Fax : +33-(0)140265498

SAS au capital de 3.483.893€ * RCS Paris 453 465 379 * Numéro TVA FR55 453 465 379

Retrouvez nous toute l'année sur le www.118000.fr et sur nos applications iPhone et Android



Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte de l'absence de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et prend acte de l'absence de convention conclue au cours d'un exercice antérieur et qui se serait poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de modifier l'article 22 (Approbation des comptes sociaux) qui sera désormais rédigé comme suit :

«ARTICLE 22 - APPROBATION DES COMPTES

Dans le délai de six mois à compter de la date de clôture de l'exercice social, l'associé unique ou les associés au terme d'une décision collective statuent sur les comptes annuels, connaissance prise, dans les conditions légales et réglementaires, du rapport de gestion du Président et des rapports des commissaires aux comptes ; s'il y a lieu, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du groupe sont présentés lors de ladite décision unique ou collective. »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes, en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du code commerce et de l'article L. 3332-18 du code du travail, décide de :

- déléguer au Président sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social à hauteur de 107.750 euros (correspondant à 3% du capital social de la Société), et ce par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, tel que prévu à l'article L. 3332-18 du code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et, aux salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce (ci-après les "Salariés") ;
- conférer tous pouvoirs au Président dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce, aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette/ces augmentation(s) de capital ainsi que ses/leurs conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du code du travail, son mode et ses délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées, à savoir que le prix d'émission sera

118 000 SAS



déterminé par le Président, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères seront appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus de filiales significatives. A défaut, le prix d'émission sera déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Celui-ci doit être ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes ;

- donner au Président tous pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui lui est ainsi conférée ;
- fixer à dix-huit mois la durée maximale de la délégation.

Cette décision est rejetée par l'Associé Unique.

SEPTIEME DECISION

L'associé Unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes, décide, sous réserve de l'adoption de la précédente résolution, de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé à l'associé unique et de réserver la souscription des actions faisant l'objet de la précédente résolution aux Salariés, ledit associé unique renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises par application de la précédente résolution.

La décision précédente ayant été rejetée, cette décision n'est pas mise aux voix.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique après lecture, et répertorié sur le registre des décisions de la Société.

118 000 SAS

PRAT!QUE

Annuaire 118000.fr

L'Associé Unique
Pratique Media & Services
Par : Charles Tonlorenzi



118 000 SAS

137, boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
Téléphone : +33-(0)156603636 - Fax : +33-(0)140265498
SAS au capital de 3.483.893€ - RCS Paris 453 465 379 - Numéro TVA FR55 453 465 379
Retrouvez nous toute l'année sur le www.118000.fr et sur nos applications iPhone et Android





118000 SAS

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPAGNIE FIDUCIAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris

155, Bd Haussmann - 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 33 88 - Fax : +33 (0)1 45 63 93 59

SAS au capital de 100 000 €

An independent member firm of

MOORE STEPHENS
INTERNATIONAL LIMITED



Paris, le 12 juin 2019

A l'Associé unique

118000 SAS
Société par Actions Simplifiée
Paris

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 118000 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

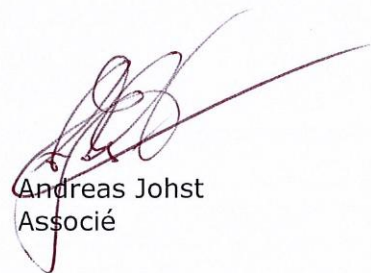
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

représenté par



Christoph Schlotthauer
Associé



Andreas Johst
Associé

Annexes

Les comptes annuels sont numérotés de la page C1 à la page C26

Comptes annuels 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS 118 000

137 boulevard de Sebastopol

75002 PARIS

Siret : 45346537900064

 **Sommaire****Comptes annuels**

Bilan et compte de résultat	2
<i>Bilan actif</i>	3
<i>Bilan passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Compte de résultat (suite)</i>	6
Annexe	8
<i>Synthèse de l'annexe</i>	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	11
<i>Faits caractéristiques</i>	14
<i>Notes sur le bilan</i>	15
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	24
<i>Autres informations</i>	25

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 215 664	497 812	1 717 852	1 716 947
Fonds commercial	595 000		595 000	595 000
Autres immobilisations incorporelles	611 292	611 292		21 699
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 356	125 356		
Autres immobilisations corporelles	667 397	638 680	28 718	57 655
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	307 148		307 148	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 747		5 747	5 747
Autres immobilisations financières	35 518		35 518	35 166
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 563 124	1 873 140	2 689 984	2 432 214
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 201 882	389 827	812 055	836 868
Autres créances	150 106		150 106	785 674
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	921 033		921 033	1 407 284
Charges constatées d'avance	79 839		79 839	87 227
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 352 859	389 827	1 963 032	3 117 053
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 915 983	2 262 967	4 653 016	5 549 267

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 483 893	3 483 893
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	128 486	124 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	339 933	1 042 207
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-241 855	87 726
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 710 456	4 737 926
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		29 166
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		29 166
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	121 947	780
Emprunts et dettes financières diverses	48 015	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 127	165 155
Dettes fiscales et sociales	437 823	414 514
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	38 388	42 474
Produits constatés d'avance	124 259	159 253
TOTAL DETTES	942 560	782 176
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 653 016	5 549 267

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 501 928	141 692	1 643 619	1 990 235
Chiffre d'affaires net	1 501 928	141 692	1 643 619	1 990 235
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			102 600	44 791
Autres produits			7 481	42 029
Total produits d'exploitation (I)			1 753 700	2 077 055
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			467 826	501 551
Impôts, taxes et versements assimilés			64 206	62 340
Salaires et traitements			821 012	728 661
Charges sociales			396 899	353 927
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			67 050	169 051
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				230
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			251 997	162 482
Total charges d'exploitation (II)			2 068 991	1 978 241
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-315 291	98 813
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 317	1 697
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			3 317	1 697
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			763	316
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			763	316
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2 554	1 382
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-312 737	100 195

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	29 166	
Total produits exceptionnels (VII)	29 166	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 167	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		29 166
Total charges exceptionnelles (VIII)	29 167	29 166
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1	-29 166
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-70 883	-16 697
Total des produits (I+III+V+VII)	1 786 183	2 078 752
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 028 038	1 991 026
BENEFICE OU PERTE	-241 855	87 726

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent	x		
- Tableau de variation des capitaux propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants	x		
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 118 000

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 653 016 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 241 855 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

En outre, la société a choisi la présentation simplifiée des comptes annuels prévue à l'article L. 123-16 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La présentation simplifiée des comptes annuels a été appliquée conformément aux seuils et aux conditions définis dans article L. 123-16 ; ANC, règlt 2010-10 ; arrêté du 28 décembre 2010.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Autres immobilisations incorporelles : 2 à 3 ans
- * Installations techniques : 1.5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1.5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
- * Matériel de bureau : 1.5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 20 626 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice ou reporté sur l'impôt société dû au titre des exercices suivants.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société a procédé à l'aquisition de la société Labsense le 2 Mars 2018 pour une valeur de 307 K€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	595 000			595 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 849 313	7 071	29 427	2 826 956
Immobilisations incorporelles	3 444 313	7 071	29 427	3 421 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 356			125 356
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 494			42 494
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	615 750	10 248	2 230	623 768
- Emballages récupérables et divers	1 136			1 136
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	784 736	10 248	2 230	792 754
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		307 148		307 148
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	40 913	353		41 265
Immobilisations financières	40 913	307 501		348 414
ACTIF IMMOBILISE	4 269 962	324 820	31 657	4 563 124

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 071	10 248	307 501	324 820
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 071	10 248	307 501	324 820
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service	29 427	2 230		31 657
Diminutions de l'exercice	29 427	2 230		31 657

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	595 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	595 000

Les fonds de commerce incluent trois fonds de commerce acquis en 2012 pour 25 K€, en 2013 pour 270 K€ et en 2014 pour 300 K€.

Le mali technique de 3 545 K€ dégagé lors de la fusion-absorption de 118 000 par la société Telegate en 2007, avait 2 composants : 1 700 K€ pour la marque 118000 et 1 844 K€ pour le fonds de commerce.

En 2016, les 1 700 K€ ont été reclassés en autres immobilisations incorporelles.

La même année, les 1 844 K€ qui avaient fait l'objet d'une dépréciation totale les années précédentes, ont été repris au résultat, de même que la dépréciation s'y affèrent.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS LABSENSE 75002 PARIS	15 000	159 827	100,00	-34 544
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	307 148	307 148			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	898 666	27 865	29 427	897 104
Immobilisations incorporelles	898 666	27 865	29 427	897 104
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 356			125 356
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 108	14 164		30 272
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	584 481	25 020	2 230	607 271
- Emballages récupérables et divers	1 136			1 136
Immobilisations corporelles	727 081	39 185	2 230	764 036
ACTIF IMMOBILISE	1 625 747	67 050	31 657	1 661 140

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 473 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 747		5 747
Autres	35 518		35 518
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 201 882	1 201 882	
Autres	150 106	150 106	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	79 839	79 839	
Total	1 473 092	1 431 826	41 265
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants de l'actif:

	Montant
Clients Factures à établir	161 374
Organismes - Prod. à recevoir	1 225
Total	162 599

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 483 893,00 euros décomposé en 3 483 893 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 042 207
Résultat de l'exercice précédent	87 726
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 129 933
Affectations aux réserves	4 386
Distributions	785 614
Autres répartitions	
Report à Nouveau	339 933
Total des affectations	1 129 933

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	3 483 893				3 483 893
Réserve légale	124 100	4 386	4 386		128 486
Report à Nouveau	1 042 207	83 340	83 340	785 614	339 933
Résultat de l'exercice	87 726	-87 726	-241 855	87 726	-241 855
Dividendes		785 614			
Total Capitaux Propres	4 737 926	785 614	-154 129	873 341	3 710 456

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	29 166		29 166		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	29 166		29 166		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			29 166		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 942 560 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	780	780		
- à plus de 1 an à l'origine	121 167		121 167	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 127	172 127		
Dettes fiscales et sociales	437 823	437 823		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	86 403	86 403		
Produits constatés d'avance	124 259	124 259		
Total	942 560	821 393	121 167	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	121 167			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants du passif:

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	103 116
Intérêts courus à payer	780
Dettes Prov Cp	52 239
Autres charges à payer	21 150
Org.Soc.charges.CP	24 553
Formation	8 228
Prov. Ch. Sociales s/ Primes	9 941
Taxe d Apprentissage	5 459
Etat - Autres charges à payer	41 179
Total	266 644

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assurances	1 878		
Redevances	46 858		
Entretiens et réparations	3 882		
Locations immobilières	19 292		
Charges locatives	3 333		
Tickets restaurants	3 600		
Divers	996		
Total	79 839		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA clients directs	35 407		
PCA clients douteux	88 464		
PCA ventes internet	387		
Total	124 259		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 501 928	141 691	1 643 619
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 501 928	141 691	1 643 619

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 167	
Provisions pour risques et charges		29 166
TOTAL	29 167	29 166

Un fournisseur a dénoncé une rupture abusive de son contrat le lien à la société 118000 en 2017. Un dédommagement de 29 K€ a été versé à ce fournisseur en 2018 et la provision comptabilisée en 2017 a été reprise.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société SAS 118 000 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA PRATIQUE MÉDIA ET SERVICES.

Le résultat fiscal est déterminé comme si elle n'était pas intégrée, et, de ce fait, elle verse à la société intégrante, les acomptes, les contributions additionnelles et le solde d'impôt sur les sociétés diminué du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comme si elle n'appartenait pas à ce périmètre d'intégration fiscale. A la clôture déficitaire, la société ne sera titulaire d'aucune créance sur la société intégrante. En cas de non renouvellement de la convention comme en cas de sortie de groupe d'intégration avant son expiration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société sera indemnisée par la société intégrante de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	1	
Ouvriers		
Total	16	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Location immobilière	56 727
Autres engagements donnés	56 727
Total	56 727
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 55 218 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.